

ÉPARTEMENT  
DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
CARPENTRAS

COMMUNE  
DE  
GIGONDAS

Nombre de conseillers  
réglementaires : 15

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 10

Date de convocation :  
13 juillet 2022

Date d'affichage :  
25 juillet 2022

Objet de la délibération :  
Approbation de la modification n°3  
du PLU

Nomenclature :  
2.1 Documents d'urbanisme

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2022\_58

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Gigondas, régulièrement convoqué en séance obligatoire s'est réuni, en ses lieux habituels, salle du conseil, hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Michel MEFFRE, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance :

Mesdames et Messieurs Caroline CHOCHOIS, Mathieu BOUTIERE, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Anne-Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY-SOUCHIERE.

Absents excusés à l'ouverture de la séance : Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Frédéric HAUT, Eric UGHETTO, Thémis SOUCHIERE

Pouvoirs : Jérôme BOUDIER à Michel MEFFRE, Anne Sophie AY à Mathieu BOUTIERE, Frédéric HAUT à Caroline CHOCHOIS, Thémis SOUCHIERE à Anik VAIY-SOUCHIERE.

Secrétaire de séance : Madame Anne Caroline MAZALOUBAUD

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2018-70 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 qui a approuvé le plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération D2021\_45 du Conseil Municipal en date du 19 août 2021 qui a prescrit la modification n°3 du PLU ;

Vu l'arrêté municipal A22/30 en date du 19 avril 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la Modification n°3 du PLU;

Entendu les avis des PPA ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des avis formulés par les Personnes Publiques Associées sont favorables. Il indique que le commissaire enquêteur a également rendu un avis favorable. Il explique qu'il n'y a donc pas de modification à apporter au dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20220721-D2022\_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022

Affichage : 25/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que le projet de Modification n°3 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'Urbanisme.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;**

Le Conseil Municipal ;

**DECIDE** d'approuver la Modification n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

**DIT** que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Gigondas et à la Sous-Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

**DIT** que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification n°3 du PLU, ne seront exécutoires que :

- après sa réception par le Préfet ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**La présente délibération est adoptée par :**

Voix Pour	15	Anne-Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Frédéric HAUT, Anne-Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Claudine FARAVEL, Thémis SOUCHIERE, Anik VINAY-SOUCHERE.
Voix Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le Maire,  
Michel MEFFRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20220721-D2022\_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022

Affichage : 25/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

